Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_171-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15/06/2026
Délibération n°62

L'an deux mille vingt-six, lundi quinze à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi neuf du mois de juin deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	52
Votants	54
Vote	
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Dominique RENOU-COLMONT, déléguée d'Allaire, donne Pouvoir à Yoann LE FOL, Delphine BOUTON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Jean-Yves COLLEAUX, Maire de Langon, Nicolas DEBRAY, Maire de Saint-Just, remplacé par sa suppléante Sandrine GAUDIN, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant Régis CLAVIER, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-sur-Oust, Mathilde DUMONTET, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Anthony DEBOUARD, Maire de Béganne

Secrétaire de séance : Pierrick LAUNAY

AFFAIRES GENERALES – ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT RESAH

La présente délibération a pour objet d'approuver l'adhésion à la centrale d'achat RESAH, dans son nouveau dispositif, ainsi que la souscription aux marchés disponibles dans son catalogue de services.

Annexes :

- *Bulletin adhésion groupée EPCI*
- *Actualités Resah*
- *Annexe établissements bénéficiaires*

Rapport de Monsieur Jacques CARPENTIER, Conseiller délégué

Le Resah (Réseau des acheteurs hospitaliers) est une centrale d'achat publique nationale qui vise à accompagner la mutualisation et la professionnalisation des achats au bénéfice des acteurs publics et assimilés (établissements de santé, médico-sociaux, collectivités territoriales, SDIS, CCAS, etc.).

Dans le cadre du service commun informatique, REDON Agglomération adhère à cette centrale d'achat depuis 2023. Cette adhésion a permis de bénéficier de conditions tarifaires optimisées sur plusieurs segments d'achat, notamment en matière de télécommunications, et d'en faire profiter les communes membres intéressées.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_171-DE

Depuis 2026, le Resah a fait évoluer son mode d'adhésion et d'organisation, afin de renforcer la lisibilité et l'efficacité de son dispositif, notamment pour les collectivités territoriales :

- Mise en place d'un dispositif spécifique pour les structures groupées (EPCI et leurs membres), permettant une adhésion unique à l'échelle de l'intercommunalité ;
- Instauration d'une cotisation annuelle forfaitaire basée sur la strate démographique du groupement, de 600 € à 2 400 € selon la population (1 200 € pour REDON Agglomération) ;
- Facturation unique et simplifiée, avec une gestion mutualisée ;
- Possibilité pour chaque membre du groupement :
  - d'intervenir en autonomie sur les marchés ;
  - ou de recourir à des achats groupés selon les besoins ;
- Adhésion immédiate après validation du dossier, avec reconduction tacite annuelle.

Ce nouveau dispositif constitue une opportunité renforcée de mutualisation à l'échelle intercommunale, en cohérence avec les objectifs du service commun, tout en offrant souplesse d'utilisation aux communes membres.

Il permet également :
- de simplifier la gestion administrative de l'adhésion et du recours aux marchés,
- de sécuriser juridiquement les achats, dans le cadre du code de la commande publique,
- et de développer l'accès à un catalogue élargi de marchés dans plusieurs domaines (numérique, prestations intellectuelles, équipements).

VU les articles L.2113—2 à L2113-5 du Code de la Commande Publique relatifs aux centrales d'achat ;

CONSIDERANT que cette évolution du dispositif d'adhésion s'inscrit pleinement dans la stratégie de mutualisation des services portée par REDON Agglomération et contribue à renforcer l'efficience de la commande publique au bénéfice du territoire ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver l'adhésion de REDON Agglomération à la centrale d'achat RESAH dans son nouveau dispositif applicable aux structures groupées, ainsi que les modalités de mutualisation associées ;**
- **D'autoriser le Président, ou à son représentant, à signer ladite convention de service d'achat centralisé ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les futures conventions de souscription aux différents marchés groupés proposés dans le catalogue de service de la centrale d'achat RESAH ;**
- **De donner pouvoir au Président, ou à son représentant, pour prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne exécution de cette délibération ;**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 54 VOIX POUR.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_171-DE

Fait et délibéré en séance le 15/06/2026

Le Secrétaire de séance,
Pierrick LAUNAY

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34